

Registre des intérêts

Nom : Masson

Prénom : Stéphane

Groupe : PLR

	Loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007	Intérêts
<p>Obligation de signaler les liens d'intérêts</p>	<p>Art. 8</p> <p>¹En entrant au Grand Conseil, chaque député indique au Secrétariat général :</p> <p>a) ses activités professionnelles ;</p> <p>b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;</p> <p>c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers;</p> <p>d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises;</p> <p>e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.</p> <p>Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.</p> <p>²Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.</p> <p>³Le secret professionnel est réservé.</p>	<p>Avocat-conseil au sein de la fiduciaire Kaleso SA (Lausanne)</p> <p>Membre du conseil de la Fondation Pro-Vapore (Genève)</p> <p>Membre du conseil de la Fondation EPFL Innovation Park 1</p> <p>Membre du conseil de la Fondation des Baumettes (Vaud) 2</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Commission des affaires juridiques (Grand Conseil)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Conseiller Municipal de la ville d'Ecublens 3</p> <p>.....</p> <p><i>Note 1/2/3 font suite à ma démission de Conseiller Municipal de la ville d'Ecublens avec effet au 31 octobre 2017.</i></p> <p><i>Stéphane Masson le 9/05/19</i></p>
<p>Publication et registre des liens d'intérêts</p>	<p>Art. 9</p> <p>¹Le Bureau tient à jour le registre des indications mentionnées à l'art. 8. Celui-ci est public.</p> <p>²Les députés qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Grand Conseil sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Grand Conseil ou d'une de ses commissions.</p>	

Lieu et date : Ecublens, le 9 mai 2019 Signature :

